



COALITION
BURUNDAISE
DES DÉFENSEURS
DES DROITS DE
L'HOMME
CBDDH

Bulletin trimestriel Umwidegemvyo n°14

Ouvrir l'espace civique pour promouvoir la
participation citoyenne, gage d'un Etat de droit

LIBERTÉ DE
REUNION
PACIFIQUE

LIBERTÉ
D'ASSOCIATION

LIBERTÉ
D'EXPRESSION



10 ans aux côtés des défenseurs des droits
humains, 10 ans d'espoir et de résilience

December, 2024



Bulletin trimestriel Umwidegemvyo n°14

**Ouvrir l'espace civique pour promouvoir la
participation citoyenne, gage d'un Etat de droit**



+256 774553518



www.burundihrdcoalition.org

hrdburundi@gmail.com

Table des matières

Sigles et abréviations	1
Avant-Propos	2
I. DES RÉALISATIONS	3
I.1. La protection.....	3
I.1.1. Monitoring, Documentation et Rapportage.....	3
I.1.2. Protection et assistance directes	3
I.2. La recherche	4
I.3. Le plaidoyer.....	4
I.3.1. Plaidoyer ciblé aux dates de commémoration.....	5
I.3.2. Plaidoyer pour l’Etat de droit et contre l’impunité	5
I.3.3. Renforcement des capacités	5
II. DES MENACES.....	6
II.1. Représailles contre les DDH et leurs organisations	6
II.2. Un environnement répressif et de terreur.....	7
II.3. Une législation liberticide	7
II.4. Bilan des défenseurs des droits humains victimes	8
II.5. Harcèlement judiciaire : une épée de Damoclès suspendue au-dessus des DDH	9
II.6. Représailles suite à la collaboration avec les mécanismes des droits humains de l’ONU	11
II.7. Criminalisation du travail des DDH et des lanceurs d’alerte.....	12
II.8. Stigmatisation et discrimination des DDH.....	13
II.9. Fermeture des comptes, destruction et confiscation des biens des DDH.....	13
III. DES CAMPAGNES QUI ONT CHANGE DES VIES.....	14
III.1. Campagne « Justice pour Manirumva Ernest »	14

III.2. Campagne « Soutenons les défenseurs des droits humains » (2019-2020)	15
III.3. Campagne « La légitimité du travail des défenseurs des droits humains »	15
IV. DES TEMOIGNAGES POIGNANTS DES BENEFICIAIRES	15
V. DES PARTENARIATS FRUCTUEUX.....	17
V.1. Partenariat interne	17
V.2. Partenariat externe.....	18
VI. DES LEÇONS QUE NOUS AVONS APPRISES EN CHEMIN	18
VII. DES COMBATS QU'IL RESTE A MENER.....	19

Sigles et abréviations

1. ACAT : Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture
2. AFJB : Association des Femmes Juristes du Burundi
3. APDH : Association pour la Paix et la Promotion des Droits de l'Homme
4. APRODH : Association pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues
5. ASEC : Alpha Security Company
6. CBDDH : Coalition Burundaise des Défenseurs des Droits de l'Homme
7. CNDD-FDD : Conseil National pour la Défense de la Démocratie - Forces de Défense de la Démocratie
8. COSSESSONA : Coalition Spéciale des Syndicats des Enseignants pour la Solidarité Nationale
9. DDH : Défenseur des Droits Humains
10. EAC: East African Community
11. FBI: Federal Bureau of Investigation
12. FOCODE : Forum pour la Conscience et le Développement
13. FORSC : Forum pour le Renforcement de la Société Civile
14. OHCDH : Office du Haut-Commissaire des Droits de l'Homme
15. OLUCOME : Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Économiques
16. ONPGH : Observatoire National pour la Prévention et l'Éradication du Génocide, des Crimes de Guerre et des autres Crimes Contre l'Humanité
17. PARCEM : Parole et Actions pour le Réveil des Consciences et l'Évolution des Mentalités
18. RCP : Réseau des Citoyens Probes
19. RFI : Radio France Internationale
20. RPA : Radio Publique Africaine
21. RTNB : Radiotélévision Nationale du Burundi
22. SNR : Service National de Renseignement
23. SEPEDUC : Syndicat des Enseignants pour la Promotion de l'Éducation
24. SPPDF : Synergie des Partenaires pour la Promotion des Droits de la Femme
25. STEB : Syndicat des Travailleurs de l'Enseignement du Burundi
26. SYGEPEBU : Syndicats Général des Enseignants et des Professionnels de l'Éducation du Burundi

Avant-Propos

Ce numéro spécial fait le bilan du travail réalisé par la Coalition Burundaise des Défenseurs des Droits de l'Homme (CBDDH) au moment de la commémoration des dix années consacrées à la défense des droits des défenseurs des droits humains, de l'Etat de droit et de la lutte contre l'impunité.

La décennie passée a été marquée par une lutte inlassable pour protéger celles et ceux qui, souvent au péril de leur vie, œuvrent pour un monde plus juste mais aussi à la survie de l'organisation sous la tempête des représailles. Elle est également le témoignage d'une solidarité indéfectible, d'avancées notables dans la reconnaissance du rôle des DDH par la communauté, mais aussi des défis qui n'ont pas ébranlé notre engagement. Créée en 2014, la CBDDH est née pour accomplir une mission claire : offrir un soutien aux défenseurs des droits humains et plaider pour leur protection dans un contexte qui s'annonçait hostile.

Mais, cette mission ne peut pas s'accomplir sans défendre l'Etat de droit et une justice équitable qui sont des conditions primordiales pour que les citoyens puissent jouir de leur droits et libertés fondamentales et de participer à la vie publique en toute sécurité.

Dix ans plus tard, nous pouvons affirmer avec fierté que notre action collective a eu un impact significatif. Ensemble, nous avons amplifié les voix des défenseurs des droits humains et plaidé pour ceux qui sont muselés, nous avons renforcé les mécanismes d'alerte et instauré une culture de collaboration efficace pour atténuer l'impact des représailles.

Cependant, ce bilan ne saurait occulter les défis persistants. Chaque victoire obtenue, si précieuse soit-elle, nous rappelle les nombreux combats qui restent à mener. Les menaces, la répression et l'environnement hostile qui ont conduit à une alliance spontanée entre les défenseurs des droits humains en 2009 et à sa formalisation en 2014 demeurent malheureusement d'actualité. Ces réalités exigent de nous un engagement renouvelé et de l'innovation pour surmonter les défis.

À travers les pages de ce bulletin, nous vous invitons à revisiter les moments forts qui ont façonné notre parcours tels que les menaces, des campagnes qui ont transformé des vies, des partenariats fructueux, des témoignages vibrants de nos bénéficiaires, ainsi que les enseignements précieux tirés de cette décennie. Ce regard en arrière est une source d'inspiration pour construire, avec la nouvelle génération, un avenir encore plus prometteur.

Ce 10^e anniversaire est dédié à tous ceux et celles qui ont porté nos valeurs, soutenu nos actions et partagé notre vision d'un monde respectueux des droits humains et des défenseurs engagés. À nos membres, partenaires et sympathisants : merci. Votre engagement est le moteur de notre coalition. L'avenir peut sembler incertain, mais avec une décennie d'expérience et de solidarité comme bagage, nous sommes mieux préparés que jamais à relever les défis qui se profilent à l'horizon.

Ensemble, faisons de la prochaine décennie une ère de progrès encore plus significative pour les droits des défenseurs des droits humains.

I. DES RÉALISATIONS

Depuis que la Coalition Burundaise des Défenseurs des Droits Humains (CBDDH) s'est dotée de textes fondateurs et d'organes de gouvernance, elle a mené des actions visant à soutenir le travail des défenseurs des droits humains, telles que la protection, le plaidoyer pour leurs droits et la protection de leur espace de travail et le renforcement des capacités. Ces activités ont été inspirées tantôt par les réalités observées sur terrain, tantôt par des rapports d'observation sur la situation des défenseurs des droits humains et/ou des rapports de recherche sur la situation des défenseurs des droits humains en exile.

I.1. La protection

I.1.1. Monitoring, Documentation et Rapportage

Le travail de protection repose sur un travail préalable de surveillance, de documentation et de rapportage sur la situation des défenseurs des droits humains au Burundi et en exil et sur l'espace civique. Des rapports sont produits de manière hebdomadaire depuis 2018 et un bulletin trimestriel sous le titre kirundi « Umwidegemvyo » ou Libertés en français est publié trimestriellement depuis aout 2021. Ce bulletin publié en français et en anglais compile les rapports produits au courant du trimestre et revient sur l'environnement de travail. En plus du Bulletin trimestriel, la CBDDH exploite les rapports soit en intervenant par la protection des DDH victimes de violations, par une assistance ciblée aux défenseurs en danger, leur permettant de poursuivre leur mission dans des conditions plus sécurisées.

Les rapports constituent la base pour mener des actions d'information, de sensibilisation et de plaidoyer. A travers des dénonciations publiques, la CBDDH s'assure que les cas de violations ne restent pas dans l'ombre et couvertes d'impunité.

I.1.2 Protection et assistance directes

Depuis 2015, la CBDDH a fourni une assistance aux défenseurs en danger en mobilisant des partenaires pour couvrir les besoins de base pour la délocalisation interne ou externe des défenseurs en situation critique d'insécurité. Une assistance juridique et sociale a été fournie aux DDH en détention arbitraire et une assistance médicale a été donnée aux DDH qui ne pouvaient pas se payer des soins de santé spécialisé.

Pour les dernières 6 ans, 12 DDH ont été soutenus pour une délocalisation externe, 5 pour une délocalisation interne, 3 cas d'assistance juridique, 4 cas d'assistance sociale et 4 cas pour appui en soins médicaux.

Le défi est que ces appuis sont de loin inférieurs aux demandes enregistrées car la CBDDH ne dispose pas d'un fond de protection propre. Le nombre de DDH qui sollicitent la protection ne cesse d'augmenter. Le défi qui se dresse est le manque de fonds propres pour assister tous les nécessiteux et selon les besoins.

La difficulté de documenter tous les cas de menaces contre les DDH au niveau local et de vérifier dans des délais l'authenticité des déclarations et des demandes de protection. La plupart de DDH qui déclarent être sous menace, n'ont pas d'organisation de référence à présenter et

cela réduit leurs chances d'éligibilité. En effet, le contexte de fermeture de l'espace civique ne permet pas aux défenseurs des droits de l'homme et surtout les jeunes et ceux du milieu rural d'émerger en rendant public leurs activités et d'avoir des partenariats qui les intègrent parmi les paires. Ainsi, vérifier l'authenticité des demandes de protection pour les défenseurs en danger constitue de plus en plus un grand défi.

I.2. La recherche

En 2018, une recherche sous le titre « Between Despair and Resilience ,Burundian Human Rights Defenders in protracted exile in Rwanda and Uganda» a été menée en collaboration avec DefendDefenders¹.Le rapport de l'étude a été menée auprès des défenseurs des droits humains 3 ans après le déclenchement de la crise qui a causé un exil massif des défenseurs des droits humains et d'un demi-million de Burundais. Il a permis de mettre en évidence les conditions de vie des DDH en exil, les défis et les perspectives pour leur intégration dans les pays d'accueil. En 2022, une autre recherche a été menée sous le titre : « Burundi, Défendre les droits humains en exil, un parcours de combattant » : Le travail des défenseurs des droits Humains burundais en exil en RDC, Tanzanie, Rwanda et Uganda 2 ans après les élections de 2020 : " L'étude évalue l'impact des appuis apportés aux DDH en exil et les nouveaux besoins après 7 ans d'exil. Elle souligne aussi leur désillusion de voir un changement positif au Burundi 2ans après les élections de 2020.En 2024, une étude pour documenter l'expérience des femmes burundaises engagées dans le mouvement de contestation non violente de 2015 contre le troisième mandat controversé du président Pierre Nkurunziza » a été menée avec l'appui de l'Alliance Strengthening Civil Courage-Gender Innovation Fund.

Cette recherche vise à valoriser et de renforcer la reconnaissance du rôle joué par les femmes dans les mouvements de contestation non violents grâce à une documentation et une analyse des motifs récurrents, des stratégies employées et des impacts de leur participation en 2015. Après la production du rapport des entretiens avec les parties prenantes aux manifestations, les résultats ont été restitués au cours d'un forum régional pour partager l'expérience avec les femmes des autres pays et recueillir des recommandations permettant de travailler en synergie et de renforcer la participation des femmes dans le mouvement de contestation non violent.

Le but de ces recherches est de fournir à la CBDDH des données de base pour orienter ses interventions en faveurs des DDH.

I.3. Le plaidoyer

Le plaidoyer est une dimension fondamentale du travail de la CBDDH. À l'échelle nationale, la coalition milite pour la protection des défenseurs des droits humains, la lutte contre l'impunité et pour une ouverture de l'espace civique. En collaboration avec d'autres organisations, elle plaide également pour le rétablissement de l'État de droit.

¹ <https://defenddefenders.org/between-despair-and-resilience-burundian-human-rights-defenders-in-protracted-exile-in-uganda-and-rwanda/>

I.3.1. Plaidoyer ciblé aux dates de commémoration

Aux dates de commémoration des événements qui ont touché les défenseurs des droits humains, des actions de plaidoyer ciblées sont engagées pour faire pression sur le gouvernement afin de réclamer soit la justice et le rétablissement de l'Etat de droit.

Parmi les actions de plaidoyer phares figure la campagne Manirumva, qui eut l'effet de réveil d'une conscience collective au sein de la société civile qu'ils sont confrontés à un danger réel nécessitant protection et solidarité. Malgré les nombreuses menaces subies au fil des années, cette campagne emblématique continue d'incarner l'esprit de résistance et de solidarité au sein de la CBDDH.

Ces actions de plaidoyer sont souvent menées en synergie avec d'autres organisations nationales et internationales.

I.3.2. Plaidoyer pour l'Etat de droit et contre l'impunité

En plus du plaidoyer ciblé aux DDH en difficultés pour réclamer la justice, la CBDDH mène aussi un plaidoyer pour réclamer le rétablissement de l'Etat de droit permettant aux DDH de travailler dans la sérénité. Ce plaidoyer s'adresse à l'Etat du Burundi par le biais des media ou aux mécanismes des droits de l'homme. Il a été aussi organisé de manière ponctuelle pour dénoncer les actes de violation des droits des DDH ou des abus à leur environnement de travail. Sur le plan international, le travail a consisté à attirer l'attention sur la situation des droits humains au Burundi tout en insistant sur la situation des défenseurs des droits humains, l'Etat de droit, l'impunité et la situation des droits des réfugiés dans la sous-région de l'Afrique de l'Est. Le suivi de la mise en œuvre des Recommandations de l'évaluation périodique universelle 4^{ème} cycle et la réhabilitation de l'Accord d'Arusha pour la paix et la Réconciliation a également été traité parmi les sujets importants du plaidoyer en synergie.

Ce plaidoyer continue tant que les violations des droits humains persistent dans l'impunité et que la mauvaise gouvernance conduit le pays au bord de la ruine.

I.3.3. Renforcement des capacités

Les défenseurs des droits humains au Burundi travaillent dans un environnement oppressif où les libertés fondamentales sont restreintes et les droits humains régulièrement violés sans recours. Ceux qui continuent leur engagement en exil subissent moins de pression et font de leur mieux pour surmonter les obstacles qui varient selon le lieu.

En tenant compte des défis vécus par les uns et les autres, la CBDDH a organisé des formations notamment en matière de monitoring, dénonciation et rapportage sur les droits humains, le plaidoyer, la gestion de la sécurité, le Bien-être, qui sont des compétences de base que le travail de défenseur des droits humains exige.

A part ces formations en présentiel, deux formations en ligne ont été organisées sous le format de campagne de sensibilisation sur le travail du défenseur des droits humains et les instruments qui légitiment son travail. La première campagne sous le titre « Soutenons les DDH » a permis de sensibiliser la communauté burundaise sur le travail des défenseurs des droits humains, les menaces qu'ils subissent ainsi que la protection qu'ils méritent. Pendant 13 semaines, des

messages d'information et de sensibilisation ont été diffusés par radio à partir de Novembre 2019 à février 2020 pour informer les auditeurs sur les actions qu'ils doivent mener pour soutenir les défenseurs des droits humains.

La deuxième campagne « Légitimité du travail des Défenseurs des Droits Humains » avait l'objectif de fournir aux membres et au public une série d'émissions pour améliorer le niveau de connaissance du public, des autorités et en particulier des défenseurs des droits humains burundais sur la portée, le contenu et l'importance de la Déclaration des Nations Unies sur les défenseurs des droits de l'homme² communément appelée « Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits des défenseurs des droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnues », la Déclaration des Nations Unies sur les défenseurs des droits de l'homme. Cette activité conduite pendant 18 semaines de Mars à juillet 2020 a consisté à une présentation de chaque article de la Déclaration sous forme de message oral ou d'interview accompagné d'un bref aperçu du travail déjà réalisé par l'Etat du Burundi pour mettre en œuvre les dispositions de cet article. Après la présentation de l'état des lieux, les lacunes observées ont été mises en évidence et un appel à des réformes a été lancé avec des propositions concrètes. Cette campagne a permis aux auditeurs de comprendre et de s'approprier de la déclaration et de sa mise en œuvre au Burundi.

Les textes des messages publiés ont été compilés dans un livret pour servir d'outil de sensibilisation sur le respect des droits humains et du droit de défendre les droits humains.

En plus des formations prévues et organisée à l'interne, la CBDDH a pu offrir à ses membres et à son personnel des formations dans des domaines divers comme l'usage des données dans le plaidoyer, la gestion du site web, le fonctionnement des mécanismes des droits de l'homme. Des missions d'échange d'expériences ont été également organisées pour apprendre des autres organisations en matière de mobilisation des ressources et de mise en place de mécanismes de protection des défenseurs des droits humains.

II. DES MENACES

II.1. Représailles contre les DDH et leurs organisations

Depuis les représailles violentes de 2015 contre les contestataires du troisième mandat de Pierre Nkurunziza, ont bouleversé l'ensemble du paysage des droits humains au Burundi et ont eu un impact direct sur la CBDDH, les organisations de la société civile et media actifs et la plupart de DDH. Des DDH membres ou partenaires ont été victimes de leur travail. Certains ont perdu leur vie, tués, kidnappés ou illégalement détenus, tandis que d'autres ont échappé ou survécu à des attentats mortels. Un rapport contesté du parquet général de la République du Burundi a accusé les DDH signataires d'une déclaration contre le 3^{ème} mandat d'avoir participé à un coup d'Etat manqué et les a rendus responsables des dégâts survenus pendant les manifestations pacifiques et le coup d'Etat. Des media ont été vandalisés et brûlés par les forces de l'ordre tandis que d'autres ont été fermés.

² <https://www.ohchr.org/fr/civic-space/declaration-human-rights-defenders#:~:text=La%20D%C3%A9claration%20sur%20les%20d%C3%A9fenseurs,droits%20qui%20y%20sont%20consacr%C3%A9s.>

L'intensité des représailles et l'insécurité généralisée ont contraint les défenseurs des droits humains à l'exil tout comme plus d'un demi-million d'autres burundais. Ceux qui sont restés au pays sont contraints au silence ou travaillent dans la clandestinité dans une peur permanente. En novembre 2015, la coalition a été forcée de poursuivre ses activités en exil. Les organisations membres, ainsi que leurs représentants, ont été confrontés à des menaces persistantes, allant jusqu'à la radiation officielle de cinq d'entre elles, notamment FORSC, FOCODE, ACAT, APRODH et RCP depuis 2016. Ces radiations ont été justifiées par des accusations fallacieuses sans droit de défense de s'opposer au troisième mandat présidentiel.

En juin 2020, 12 défenseurs des droits humains ont été condamnés à perpétuité in absentia par un procès controversé dont ils n'ont pas été signifié. La décision de justice a été rendue publique en février 2021 mais le tribunal n'a pas autorisé aux inculpés d'accéder à leur dossier pour faire appel.

Un tel acte de la justice a été posé pour installer la crainte dans les milieux des défenseurs des droits humains et non pour répondre aux impératifs de la justice et du droit.

II.2. Un environnement répressif et de terreur

L'espace civique au Burundi s'est considérablement érodé au fur du temps rendant quasi impossible toute expression libre pour les défenseurs des droits humains et pour tout citoyen en général. Les media subissent une censure si sévère qu'ils ne peuvent plus engager le débat sur la plupart de sujets concernant les droits humains, l'économie ou la gouvernance. Non plus, ils ne peuvent plus tendre le micro aux citoyens pour qu'ils expriment un avis critique. Ainsi, les défenseurs des droits humains qui sont restés au pays ne peuvent pas s'exprimer sur les sujets qui éclairent la population sur les réalités du pays dans les médias ou en cours de réunion. Tous les espaces de revendication ont été verrouillés car les citoyens ne peuvent plus jouir de leur droit de s'organiser et de se réunir librement ou d'organiser des manifestations publiques pacifiques pour exprimer leurs préoccupations.

Cet environnement médiatique extrêmement délétère a été dénoncé par la Commission d'enquête des Nations Unies sur le Burundi dans son rapport A/HRC/48/68³, au paragraphe 28.

II.3. Une législation liberticide

Dans un tel contexte, les membres de la société civile et les journalistes continuent de payer un lourd tribut pour leur engagement. Quelques cas ci-dessous montrent que pendant les 10 années passées, les défenseurs des droits humains ont travaillé dans un environnement à haut risque, qui, à la longue finissent par contraindre les media classique à l'autocensure et les DDH à la dissimulation de leur statut.

Au lieu de protéger ceux qui défendent les autres conformément à la loi, la justice a été utilisée pour harceler et intimider les défenseurs des droits humains pour décourager à jamais toute velléité à s'exprimer sur les affaires du pays.

Une législation liberticide mise en place depuis 2017 est venu rétrécir d'avantage les libertés fondamentales renforçant la pression sur les DDH et les journalistes et instaurant davantage un climat de peur.

³ <https://undocs.org/fr/A/HRC/48/68>

II.4. Bilan des défenseurs des droits humains victimes



Sans être exhaustif, la liste des cas de DDH victimes de leur travail est révélatrice du climat d'insécurité dans lequel la CBDDH a évolué pendant les 10 années passées

- Pierre Caver Mbonimpa, président de l'Association pour la Protection des Droits de l'Homme et des Prisonniers (APRODH) a survécu à un attentat mortel par l'arme à feu le 3 août 2015, qui lui a causé plusieurs mois de maladie. Son fils et son gendre ont périés par une attaque ciblée la même année.
- Christophe Nkezabahizi, journaliste-cameraman de la Radiotélévision nationale (RTNB) assassiné avec sa famille dans une attaque brutale le 13 Octobre 2015.
- Umugwaneza Charlotte, membre de l'OLUCOME kidnappée le 16 Octobre 2015 et trouvée sans vie avec des signes de torture
- Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue burundaise des droits de l'homme Iteka a été enlevée le 10 décembre 2015 alors qu'elle rentrait de travail
- Jean Bigirimana, journaliste du groupe de presse Iwacu porté disparu depuis 2016, dont le sort reste inconnu à ce jour.

- Arcade Butoyi, représentant du Syndicat des Travailleurs de l'Enseignement du Burundi (STEB) et de l'OLUCOME Kidnappe par des agents du SNR et disparu le 28 avril 2020.

II.5. Harcèlement judiciaire : une épée de Damoclès suspendue au-dessus des DDH

Pendant ces 10 dernières, les DDH ont vécu un harcèlement judiciaire qui vise à les intimider et à dissuader toute contestation au Burundi. Comme l'épée de Damoclès, le harcèlement judiciaire a maintenu les défenseurs sous une pression permanente, les forçant à vivre dans la peur de l'arrestation ou de l'assassinat ou la ruine financière. Au lieu d'être un outil de protection, le système judiciaire a été transformée en outil de contrôle et de répression. Elle est devenue un danger, pour les droits fondamentaux, une arme de dissuasion qui minée l'Etat de droit. Non seulement les individus directement visés sont rendus inaptes, mais d'autres militants peuvent être découragés de poursuivre leurs activités et l'émergence de nouveaux défenseurs est compromise. Les exemples ci-dessous illustrent cet état de faits.

- Trois DDH membres de Parole et Actions pour le Réveil des Consciences et l'Evolution des Mentalités (PARCEM) : Emmanuel Nshimirimana, représentant en province Muramvya et ses deux collaborateurs locaux, Aimé Constant Gatore et Marius Nizigiyimana ont été arrêtés le 27 juin 2017 alors qu'ils préparaient une réunion sur la gouvernance dans leur province. Ils ont été condamnés en mars 2018, pour atteinte à la sûreté de l'Etat et acquittés le 24 décembre 2018.
- Germain Rukuki, défenseur des droits humains et ancien membre de l'ACAT-Burundi a été arrêté le 13 juillet 2017 et condamné en 2018 à 32 ans de prison pour atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat sans preuve. Il a été acquitté et libéré en 2021 après quatre ans en prison.
- Nestor Nibitanga, un observateur régional de l'APRODH au Burundi a été arrêté le 22 novembre 2017 par le SNR à Gitega pour avoir collaboré avec son organisation avant sa radiation.
- Les journalistes du groupe de presse Iwacu – Agnès Ndirubusa, Christine Kamikazi, Térrence Mpozenzi et Egide Harerimana – ont été arrêtés le 22 octobre 2019 alors qu'ils couvraient des affrontements entre l'armée et des insurgés en commune Musigati, province Bubanza a. Ils ont été condamnés à 5 ans de prison pour complicité d'atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat. Ils ont été acquittés et libérés le 20 Décembre 2020.
- Les syndicalistes Manuma Antoine président du syndicat des enseignants SYGEPEBU et Gérard Niyongabo président du syndicat SEPEDUC ont été arrêtés et détenus dans les cachots de la police judiciaire de Bujumbura depuis le 10 janvier 2020. Ils étaient accusés d' avoir mobilisé les enseignants pour protester contre une retenue sur salaire des enseignants comme cotisations à une coalition des syndicats COSSESSONA soutenue par l'administration scolaire⁴ sans leur consentement et en violation de la loi. Ils ont été libérés le 21 janvier 2020.

⁴ <https://www.iwacu-burundi.org/englishnews/chairman-of-teachers-union-arrested-in-southern-burundi/>

- L'Honorable Fabien Banciryano, arrêté le 02/10/2020, pour avoir organisé une conférence de presse et a été accusé d'atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat. Il a été libéré en 2021.
- Sept représentants du syndicat des travailleurs de la société de gardiennage Alpha Security Company (ASEC) ont été arrêtés et incarcérés pendant 6 jours du 22 au 27 juin 2020 par le commissaire de police en commune Ntakangwa pour avoir réclamé les droits des travailleurs conformément au code du travail.
- Me Tony Germain Nkina, Avocat au Barreau de Gitega et ancien membre de l'APRODH a été arrêté et emprisonné à tort le 13 Octobre 2020 pour avoir travaillé pour son organisation. Il a été condamné à 5 ans de prison le 12 juin 2021 pour collaboration avec les mouvements rebelles puis a été acquitté et libéré en janvier 2023 sous la pression nationale et internationale.
- Des journalistes ont été arrêtés, détenus, torturés ou diabolisés pour le simple fait qu'ils mènent leur travail selon le prescrit de la loi
- L'infirmière Marie Chantal Nijimbere a été arrêtée le 30 septembre 2021, torturée et détenue pendant plus d'un mois par le SNR à Gitega. Elle était accusée de collaborer avec la radio Inzamba, un média en exil pour dénoncer des actes de malversations qui se font à cet hôpital de Gitega où elle travaillait. Elle a été détenue pendant plus d'un mois sans chef d'accusation car la SNR craignait de la présenter devant le juge alors qu'elle avait des blessures graves causées par la torture.
- Le Journaliste de Aime Richard Niyonkuru de la Bonesha FM qui a été battu et arrêté et son matériel de reportage confisqués alors qu'il était en mission de reportage sur une attaque à la grenade qui avait emporté deux vies humaines au quartier a Mirango zone Kamenge
- L'Avocate Beatrice Nyamoya a été enlevée puis détenue au service national de renseignement en Novembre 2021 sans chef d'accusation puis libérée le même mois
- Me Eliane Irakoze, présidente de l'Association des Femmes juristes (AFJB) a été arrêtée en novembre 2021 et libérée après une semaine. Elle était accusée avec son organisation Association des Femmes juristes (AFJB) d'avoir contribué à la disparition d'une femme qui s'était évadée pour échapper à un mariage qui ne la rassurait pas. Son organisation avait accordé refuge à cette femme en détresse qui avait sollicité protection pour fuir un mariage.
- Floriane Irangabiye, journaliste arrêtée en août 2022 pour avoir critiqué le régime dans son émission sur Radio Igicaniro, a finalement été libérée par la grâce présidentielle le 14 août 2024.
- Emillienne Sibomana, syndicaliste a été arrêtée et détenue depuis janvier 2023 pour avoir dénoncé des cas de harcèlement sexuel et de viols de jeunes élèves-filles par le directeur de leur Lycée technique Christ Roi de Gitega⁵. Elle a été acquittée en juin 2024 mais maintenue illégalement en prison. Elle a été libérée en Novembre 2024.

⁵ https://www.burundihrdcoalition.org/wp-content/uploads/2023/05/Declaration_de_la_CBDDH_sur_les_-_proces_du_2_mai_contre_deux_DDH_en_detention_illegale.pdf

- Cinq défenseurs des droits humains burundais ont été arrêtés par le Service national de renseignement le 14 février 2023, à l'aéroport International Melchior Ndadaye de Bujumbura alors qu'ils se rendaient à Kampala pour une réunion. Il s'agit de : Sonia ndikumasabo, présidente de l'Association des Femmes Juristes du Burundi (AFJB), Marie Emerusabe, coordinatrice générale de cette association, Audace Havyarimana, représentant légal de l'Association pour la Paix et la Promotion des Droits de l'Homme (APDH) et Sylvana Inamahoro, directrice exécutive de cette association. Le cinquième, Prosper Runyange, coordonnateur du projet foncier au sein de l'APDH a été arrêté à Ngozi où se trouve le siège de l'association. Ils sont accusés d'atteinte au bon fonctionnement des finances publiques, rébellion, et atteinte à la Sûreté de l'État parce qu'ils allaient en mission pour rencontrer un partenaire qui ne travaille pas au Burundi. Le vrai motif de l'arrestation est que le SNR voulait saboter la présentation d'un rapport sur le droit foncier qu'ils venaient de produire avec l'appui de l'Union européenne. Ils ont bénéficié d'une liberté provisoire suite à une pression des partenaires mais leur dossier reste pendant car le Ministère public a interjeté appel.
- Sandra Umuhoza journaliste pour le média en ligne La Nova Burundi, a été arrêtée le 13 avril 2024 par le SNR dans la province de Ngozi. Elle est accusée d'"atteinte à l'intégrité du territoire national" et d'"aversion raciale" et condamnée à 21 mois de prison ferme. Ces accusations non fondées découlent d'un commentaire fait sur un message WhatsApp évoquant, dans un groupe WhatsApp de journalistes, la distribution présumée de machettes aux jeunes militants du parti au pouvoir, le CNDD-FDD.

Ces cas de violation et de représailles ont fait l'objet de nos campagnes de plaidoyer. La plupart de libération obtenues pour les DDH depuis 2019 sont réalisées à des moments critiques ou le gouvernement du Burundi doit faire des concessions pour obtenir des avantages de la part des partenaires au cours de sessions de négociations.

Bien que la libération des DDH que nous avons observée au cours des 10 dernières années soit un soulagement pour la société burundaise, elle n'efface pas les abus que les victimes ont subis, ni le climat de peur dans lequel opèrent encore les DDH au Burundi. Cependant, leur acquittement et leur sortie de prison est un signal que, malgré la répression, la pression internationale peut encore aboutir à des résultats positifs.

II.6. Représailles suite à la collaboration avec les mécanismes des droits humains de l'ONU

- 12 Défenseurs dont Me Armel Niyongere, Me Dieudonné Bashirahishize et Me Vital Nshimirimana, ont été condamnés in absentia le 23 juin 2020 à une peine de prison à perpétuité pour insurrection et organisation d'un coup d'État. Ils n'ont pas eu droit de consulter leurs dossiers par le biais de leurs avocats ou d'interjeter appel.

- Le 28 septembre 2016, trois avocats burundais, Me Armel Niyongere, Me Dieudonné Bashirahishize et Me Vital Nshimirimana, ont été radiés du barreau de Bujumbura, tandis que Me Lambert Nigarura a été suspendu pour une durée d'un an. Ces sanctions faisaient suite à leur participation à l'examen spécial du Burundi par le Comité contre la torture.

II.7. Criminalisation du travail des DDH et des lanceurs d'alerte

Les autorités burundaises font fréquemment recours à la criminalisation et à la stigmatisation des DDH pour discréditer leurs actions pour détourner l'attention du public de leurs publications qui dénoncent les violations graves des droits humains. Pacifique Nininahazwe, président du FOCODE initiateur de la campagne Ndondeza et Pierre-Claver Mbonimpa, président de l'APRODH, ont été violemment pris pour cible par Pierre Nkurikiye, porte-parole de la police qui les a accusés d'être des criminels notoires. En 2019, Pierre Nkurikiye a affirmé sans preuve que la campagne Ndondeza orchestrait des disparitions forcées pour nuire à l'image des forces de sécurité. En 2020, Jean de Dieu Mutabazi, président de l'Observatoire National pour la Prévention et l'Eradication du Génocide, des Crimes de Guerre et des autres Crimes Contre l'Humanité (ONPGH) a prétendu que certaines personnes rapportées comme victimes de disparitions forcées par le FOCODE auraient été rapatriées du Rwanda, sans toutefois fournir de détails sur leur identité. C'est le cas du journaliste Esdras Ndikumana, correspondant de RFI, qui a été torturé et blessé le 2 août 2015 pour s'être rendu sur les lieux d'un crime commis contre le Directeur général du SNR ce même jour, dans le cadre d'un reportage. Ce même journaliste et Antoine Kaburahe du Groupe de presse Iwacu ont été vilipendés sans réserve par le Président de la République lui-même le 30 août 2021. Ils les ont qualifiés d'ennemis de la Nation qui font la promotion de la pauvreté pour le simple fait d'avoir fait un reportage sur la situation du COVID 19 au Burundi.

Les lanceurs d'alerte utilisant le réseau X pour révéler des dossiers sensibles de sécurité et de mauvaise gouvernance impliquant des membres du parti au pouvoir et de l'administration à différents niveaux n'ont pas été épargnés. Lors d'un point de presse tenu le 17 octobre 2023, le porte-parole du ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique, Pierre Nkurikiye, a accusé les blogueurs Yigenga et King Umurundi opérant sous des comptes anonymes de se faire passer pour des lanceurs d'alerte alors qu'ils cherchent en réalité à nuire à l'image du pays et de ses institutions.

Le commun de ces cas de diabolisation est que le Ministère ayant les affaires intérieures et la sécurité dans ses attributions a toujours intervenu au chaud des événements pour manipuler l'opinion devant les media, avec l'appui de faux témoins, pour entraver la justice. Ces mensonges montés en toutes pièces ne tardent pas à être contredit par le cours des choses.

II.8. Stigmatisation et discrimination des DDH

Non content d'avoir forcé les DDH à l'exil et réduit sous silence ceux qui restent actifs à l'intérieur du pays, le gouvernement du Burundi tente toutes les manœuvres pour faire taire les DDH en exil en les écartant des fora internationaux.

A maintes reprises, ils ont menacé de saboter des activités au niveau international pour forcer les partenaires internationaux à écartier les DDH burundais des rencontres internationales

Le 15 septembre 2018 : la Mission Permanente du Burundi à Genève a demandé par une note Verbale à l'Office du Haut-Commissaire des Droits de l'Homme(OHCDH)à Genève, de retirer les lettres d'accreditation et les badges de défenseurs au Conseil Economique et Social aux défenseurs des droits humains ci-après qui participaient à la 39ème session du Conseil à Genève : Mme Marie Louise Baricako, Me Janvier Bigirimana, Mme Yvette Ininahazwe, M. Pierre Claver Mbonimpa, Mme Eulalie Nibizi, M. Alexandre Niyungeko, M. Pacifique Nininahazwe et M. Vital Nshimirimana. Les personnes nommées dans la note verbale ont été par la suite été attaquées par le biais des media.

Le 11 juin 2023, la délégation burundaise dirigée par la CNIDH à menacer de saboter une réunion régionale de Kampala sur les droits de l'homme et les affaires parce que la directrice exécutive de la Coalition Burundaise des Défenseurs des droits de l'homme, Mme Eulalie Nibizi y prenait part comme paneliste, prétextant que leur sécurité n'était pas garantie.

Le 3 juillet 2023 la délégation burundaise s'est retirée de la session du Comité des Droits de l'Homme et a ainsi refusé de prendre part à son examen périodique par le Comité du fait de la présence de Me Armel Niyongere, condamné in absentia à perpétuité par la justice burundaise.

II.9. Fermeture des comptes, destruction et confiscation des biens des DDH

Dès le début de la crise, les bureaux des radios : Radio Publique Africaine (RPA), Isanganiro et la Radiotélévision Renaissance ont été détruites et brulées par la police avec des armes à feu le 14 mai 2015.

En novembre 2015, le procureur général de la République a instruit les institutions bancaires de bloquer les retraits sur les comptes bancaires de 14 organisations de la société civile burundaise, à savoir : FORSC, FOCODE, ACAT, APRODH, PARCEM, AMINA, Fontaine-Isoko, SPPDF, RCP, RPA, la Ligue burundaise des droits de l'Homme "Iteka", l'association AREDDHO, le syndicat STEB et la Maison Shalom. Cette décision faisait suite à la suspension temporaire des activités de ces organisations par le ministère de l'Intérieur de l'époque. La justification officielle évoquait leur supposée "participation au mouvement insurrectionnel", lequel aurait atteint son apogée lors du coup d'État manqué du 13 mai de la même année.

Des biens et immeubles de la Maison Shalom ont été saisi au mois de janvier 2020. Le cas le plus hallucinant est la saisie des bâtiments et des biens de la Maison Shalom, une institution médicale et social qui prenait en charge les orphelins sous la protection de la défenseuse des

droits humains Marguerite. Ils ont été saisis en janvier 2020 par l'administration provinciale et judiciaire de la province et récupérés en 2021 par le président du parti au pouvoir le Conseil National de Défense de la Démocratie - Forces pour la Défense de la Démocratie (CNDD-FDD) Marguerite Barankitse est sous mandat d'arrêt international, abusivement condamnée à perpétuité et forcée à l'exil suite à la crise de 2015⁶.

Ces menaces illustrent les risques graves auxquels sont confrontés les défenseurs des droits humains et les journalistes au Burundi. Non seulement les individus directement visés sont rendus inaptes, mais d'autres militants peuvent être découragés de poursuivre leurs activités et l'émergence de nouveaux défenseurs est compromise.

III. DES CAMPAGNES QUI ONT CHANGE DES VIES

Depuis sa création, la Coalition Burundaise des Défenseurs des Droits Humains (CBDDH) a conduit un bon nombre de campagnes utilisées comme moyen de plaider pour la protection des droits des défenseurs des droits humains et la réhabilitation de l'Etat de droit. Ces initiatives ont contribué à la réhabilitation de certains défenseurs des droits humains et des organisations.

III.1. Campagne « Justice pour Manirumva Ernest »

Cette campagne, qui a été le fondement même de la création de la CBDDH, demeure une lutte emblématique pour une justice équitable et indépendante au Burundi.

Au cours des premiers mois, cette campagne a exercé une pression qui a convaincu le gouvernement à solliciter l'appui des experts du FBI⁷ Américain pour mener les investigations.

Bien qu'elle ait suscité un élan national et international en faveur de la justice pour Ernest Manirumva, les irrégularités dans l'instruction et le jugement du dossier qui se sont soldées par sa disparition miraculeuse dans les instances judiciaires constitue un obstacle majeur.

De même, les représailles ciblées aux responsables de cette campagne, le refus d'autorisation de rassemblement public, les arrestations arbitraires le jour de la manifestation, la diabolisation et la diffamation dans les media ont montré que l'autorité publique craint que ses intérêts soient menacés par l'aboutissement de la justice.

Cela a été un argument de plus pour motiver la nécessité de formaliser l'existence d'une coalition de défenseurs des droits humains qui est devenu un point de ralliement des DDH qui ont persévéré pour conduire la lutte pour la promotion des droits des DDH en unisson.

Ce blocage illustre les graves dysfonctionnements du système judiciaire burundais, rendant incertain tout espoir d'avancées.

Malgré les défis, la CBDDH reste résolue à poursuivre son plaidoyer pour que justice soit rendue.

⁶ <https://www.facebook.com/watch/?v=348700950913352>

⁷ https://www.fidh.org/IMG/pdf/Memorandum_FBI.pdf

III.2. Campagne « Soutenons les défenseurs des droits humains » (2019-2020)

Conduite dans un contexte particulièrement difficile pour les DDH, cette campagne avait pour objectif de sensibiliser la population sur le rôle crucial des défenseurs des droits humains. Elle a permis de diffuser, à grande échelle et par le biais des médias, l'intégralité de la Déclaration des Nations Unies sur les défenseurs des droits de l'homme. Cette initiative a renforcé la compréhension et l'appréciation publique du travail des DDH, contribuant à une reconnaissance accrue de leur légitimité dans un environnement hostile. Elle a aussi renforcé la visibilité de la CBDDH auprès des DDH et d'un public qui jusque-là ignoraient son existence et son travail.

III.3. Campagne « La légitimité du travail des défenseurs des droits humains »

Cette campagne a été conçue en guise de soutien aux défenseurs des droits humains évoluant au Burundi qui vivaient un moment de dures représailles en période électorale de l'année 2020. Des conditions dures pour exercer une surveillance étroite sur le fonctionnement des ONG avaient forcé la plupart d'ONG locale d'observer le profil bas et certains ONG Etrangères ont fermé leurs bureaux au Burundi. Des radio internationales avaient fermé, des journalistes et des défenseurs des droits humains en détention illégale⁸.

Cette campagne a permis d'informer et de sensibiliser le public en direct avec la collaboration de la Radio Publique Africaine (RPA) et de produire un livret consultable sur le site internet de la CBDDH⁹. C'est une ressource essentielle pour les activistes des droits de l'homme souhaitant mieux comprendre et appuyer la cause des DDH.

Pour tous les cas de menace sous forme d'arrestation, d'emprisonnement, d'assassinat et de disparition forcée, ont fait objet de plaidoyer et les campagnes menées avec d'autres organisations nationales et internationales ont été salutaires pour la vie des DDH.

IV. DES TEMOIGNAGES POIGNANTS DES BENEFICIAIRES

Pendant son parcours de 10 ans, la CBDDH a marqué la vie des défenseurs des droits humains par les activités ci haut mentionnées. Nous reprenons quelques citations tirées au hasard des témoignages ou paroles de gratitude exprimées par les bénéficiaires de nos prestations.

Comme on le voit, les prestations de la CBDDH en faveur des membres contribuent à changer la vie et à entretenir l'espoir chez les défenseurs des droits humains.

“La Coalition Burundaise des Défenseurs des Droits Humains (CBDDH) a toujours été à mes côtés lorsque j'ai rencontré des problèmes de sécurité. Elle m'a soutenu durant les moments les plus difficiles de l'exercice de mon travail en tant que défenseur des droits humains. En septembre 2020, la Coalition m'a apporté une aide précieuse en facilitant une délocalisation

⁸

<https://www.amnesty.fr/pays/burundi#:~:text=Des%20journalistes%2C%20des%20d%C3%A9fenseur%C2%B7e,association%20et%20de%20r%C3%A9union%20pacifique.>

⁹ <https://burundihrdcoalition.org/legitimite-du-travail-des-ddhs/>

temporaire interne pour une période de trois mois. Grâce à ce soutien financé par un de ses partenaires, j'ai pu échapper au danger et continuer mon travail dans un environnement plus sûr. Pour la deuxième fois, en août 2024, la CBDDH m'a aidé à me réinstaller à l'extérieur de mon pays pour des raisons de sécurité. Cette assistance a été déterminante pour garantir ma protection et poursuivre mon engagement en faveur des droits humains. Je tiens à exprimer ma profonde gratitude envers la CBDDH qui a été un pilier essentiel dans les moments les plus critiques de mon parcours en tant que défenseur des droits humains". N.N.

"En août, alors que ma sécurité était gravement menacée dans un camp de réfugiés, la CBDDH m'a apporté une assistance d'urgence indispensable. Grâce à un financement de Freedom House, cette aide m'a permis de me mettre à l'abri temporairement, me donnant ainsi la possibilité de surmonter cette période critique. Malgré les défis persistants, je continue à exercer mon travail de défenseur des droits humains avec détermination. Je tiens à exprimer ma profonde gratitude envers la CBDDH pour son accompagnement et son soutien indéfectible envers les défenseurs des droits humains en difficulté". N.D.

"Avec une profonde gratitude, je souhaite exprimer de tout mon cœur, mes remerciements envers la CBDDH pour les gestes inestimables qu'elle a posés en ma faveur et celle de ma famille. En mai 2015, lors des troubles qui ont secoué le Burundi et marqué par des violences visant ceux qui s'opposaient au régime de Pierre Nkurunziza, j'ai dû fuir pour protéger ma vie. Ce fut une période extrêmement difficile, mais elle m'a conduit à chercher de nouvelles opportunités ailleurs. En 2018, alors que je vivais en exil, j'ai postulé pour un stage professionnel au sein d'une organisation active en Ouganda. Mon admission n'aurait pas été possible sans l'intervention déterminante de la CBDDH, qui m'a appuyé pour obtenir les frais de prise en charge. Cet appui a changé le cours de ma vie, m'ouvrant des perspectives professionnelles et un avenir plus prometteur. L'année suivante, en 2019, j'ai été victime d'un grave accident nécessitant une intervention chirurgicale urgente. Ma famille et mes amis se sont mobilisés, mais leurs efforts ne suffisaient pas pour couvrir les frais médicaux élevés. Une fois encore, la CBDDH a répondu à l'appel de détresse. Leur aide a été cruciale : ils ont réuni les fonds nécessaires pour être opéré à temps et de retrouver la santé. Grâce à leur intervention rapide, ma famille a pu retrouver la sérénité et je suis reconnaissant d'avoir survécu à cette épreuve. Aujourd'hui encore, je rends grâce à Dieu pour ces moments difficiles surmontés grâce au soutien infaillible de la CBDDH. Je leur adresse mes vœux les plus sincères pour la réussite de leurs actions et les encourage à continuer d'accomplir leur noble mission avec force et dévouement". N.R

"En tant que lanceur d'alerte, je tiens à exprimer ma sincère gratitude envers la CBDDH pour le soutien inestimable qu'elle m'a apporté tout au long de mon parcours en tant que défenseur des droits humains. Elle a facilité mon évacuation et m'a accompagné dès mon arrivée en exil dans un contexte marqué par l'incertitude et l'insécurité. Elle m'a guidé avec bienveillance dans mes démarches d'intégration avec des conseils essentiels pour renforcer ma sécurité face aux multiples risques auxquels j'étais confronté. Son appui a été déterminant dans ces moments difficiles, me permettant non seulement de me sentir soutenu mais aussi de me reconstruire

avec dignité. Merci infiniment à la CBDDH pour son travail remarquable et pour sa dévotion envers les défenseurs des droits humains”. Anonyme

“Moi et mon organisation, tenons à saluer le travail remarquable accompli par la CBDDH. Je me souviens particulièrement de leur soutien depuis 2015. J’ai été arrêté et accusé à tort de nuire à la sécurité de la Nation. Grâce aux efforts de la CBDDH, qui a plaidé avec détermination pour ma libération, j’ai pu recouvrer ma liberté. En janvier 2020, une nouvelle épreuve s’est présentée et j’ai été arrêté avec mon collègue pour avoir revendiqué les droits humains. Une fois encore, la CBDDH a fourni un appui juridique et a mobilisé des partenaires qui ont plaidé efficacement pour notre libération. À ce jour, la CBDDH continue de nous apporter des conseils précieux et de nous soutenir pour surmonter nos épreuves. Je tiens à leur exprimer ma profonde gratitude et à leur souhaiter une bonne continuation dans leur noble mission". AMANE

“En 2022, j’ai traversé une période difficile en raison de l’insécurité liée à mon travail de journaliste, même dans mon pays d’exil. Cette situation m’a contraint de me mettre en retrait pendant un certain temps. Une fois dans mon nouveau pays d’accueil, la CBDDH s’est investie pleinement pour m’accompagner de diverses manières en me fournissant des outils pour continuer mon travail à distance, en facilitant mon apprentissage de l’anglais à travers des cours adaptés, et en restant constamment présent à mes côtés. Je remercie infiniment la CBDDH pour tout ce qu’elle a fait et continue de faire pour les DDH. Je leur souhaite beaucoup de courage et de succès dans cette noble lutte pour l’appui aux défenseurs des droits humains”. KAJPO

“Je suis défenseur des droits de l’homme au Burundi. J’ai été profondément affecté par la crise de 2015 dans mon pays. À cette époque, j’ai été enlevé et torturé par des agents du Service National de renseignement(SNR), puis emprisonné pendant 2 ans 8 mois et 15 jours. Le plaidoyer de la CBDDH a joué un grand rôle dans ma libération alors que je venais de passer plus d’une année en prison après acquittement. Après ma libération, le SNR a tenté encore une fois de me kidnapper encore une fois et j’ai été évacué grâce à l’intervention de la CBDDH et de ses partenaires. Une fois en exil, la CBDDH m’a accompagné de manière remarquable et m’a facilité l’accès à une formation en anglais, un encadrement personnel et aux soins de santé essentiels. Je rends grâce au Tout-Puissant pour sa protection et implore les bénédictions sur tous les défenseurs des droits de l’homme comme la CBDDH qui continuent de se battre pour la dignité et la justice”. N.D.O

V. DES PARTENARIATS FRUCTUEUX

V.1. Partenariat interne

La plateforme CBDDH est née d’un partenariat interne solide, tissé entre les organisations fondatrices en 2014. Malgré les épreuves qui ont marqué ces dernières années – exils forcés, silences imposés, campagnes de diabolisation et menaces de mort – les organisations fondatrices

ont su maintenir une solidarité exemplaire. Cette union a permis de renforcer les actions de protection mutuelle, de mener des campagnes sur des thématiques variées, d'organiser des réunions de gouvernance, et de réaliser des activités de monitoring ainsi que de renforcement des capacités.

Ce partenariat trouve ses racines dans une alliance spontanée, déclenchée par l'appel à la justice pour Ernest Manirumva. Chaque 9 du mois, des centaines de défenseurs se réunissaient pour une manifestation pacifique en hommage à ce dernier, symbole de leur combat collectif.

La CBDDH peut se féliciter d'avoir, au cours des dix dernières années, enregistré des succès remarquables grâce à l'engagement de ses dix organisations membres. Ces résultats témoignent de la force de leur solidarité, qui a également inspiré d'autres organisations à solliciter leur adhésion à la coalition.

V.2. Partenariat externe

Le partenariat externe a joué un rôle déterminant dans le développement et la structuration de la CBDDH. La rencontre avec le réseau East and Horn of Africa Human Rights Defenders Network a été un tournant majeur pour la coalition. C'est à travers cette collaboration que la transition du mouvement de la Campagne Manirumva vers une coalition formelle dédiée à la défense des droits humains a vu le jour.

Ce partenariat a permis à la CBDDH non seulement de partager des expériences avec d'autres coalitions de la sous-région. Mais aussi de bénéficier les appuis qui ont permis de continuer à réaliser son travail en exil. Le renforcement des capacités à travers le programme de "Claiming Spaces" (Revendication de l'espaces des DDH), organisé pour la première fois en 2014, a marqué un point de départ pour la construction de la coalition. Celui de 2024 a permis à la CBDDH de renouer les liens avec un bon nombre de défenseurs des droits humains éparpillés dans différents coins du monde.

Grâce à cet accompagnement, la CBDDH a pu élaborer ses textes fondateurs, établir des organes de gouvernance solides, et mettre en place un secrétariat chargé de la gestion quotidienne des activités. Ces étapes ont été essentielles pour lancer la coalition et pérenniser ses actions en faveur des défenseurs des droits humains.

Aussi, grâce aux partenariats externes, la CBDDH a pu mener ses activités de plaidoyer au niveau régional et international

VI. DES LEÇONS QUE NOUS AVONS APPRISES EN CHEMIN

Au cours des 10 dernières années, la CBDDH aura appris que malgré les menaces, les défenseurs des droits humains burundais n'ont pas désarmé. Ils ont bravé les dangers et ont réadapté leurs méthodes aux circonstances pour que les violations des droits humains continuent à être portées à l'attention du public. Ce travail à haut risque est inclus dans les obligations de tout citoyen. Le constat est que l'Etat du Burundi a démissionné du rôle incontournable lui assigné

par la Constitution de la République et les instruments internationaux de respecter, de promouvoir et de protéger les droits humains y compris les droits des défenseurs des droits humains. La négation de la réalité des violations des droits humains et le discours d'autoglorification qui dépeint en rose tout ce qui se passe au Burundi, est une stratégie pour invalider les rapports critiques des défenseurs des droits humains.

Plus les restrictions s'intensifient moins les jeunes et les femmes émergent sur le terrain des défenseurs des droits humains et cela constitue une menace pour l'avenir des droits humains au Burundi.

Il revient alors aux défenseurs des droits humains et à leur plateforme d'encadrer la population pour qu'elle sache demander des comptes aux institutions étatiques. Ils doivent se doter de capacités nécessaires pour préserver l'engagement citoyen et faire face aux menaces que présente cette situation. Aussi, des conditions optimales de sécurité doivent être remplies pour que les plateformes de défenseurs des droits humains puissent travailler de manière efficace et pérenne.

VII. DES COMBATS QU'IL RESTE A MENER

Ce regard rétrospectif est une source d'inspiration pour construire l'avenir. Un travail intense de sensibilisation et d'éducation doit se mener pour que le peuple burundais reste informé des violations qui se commettent au Burundi et de son rôle dans le rétablissement de l'Etat de droit et la lutte contre l'impunité.

Investir dans le renforcement des capacités des femmes et des jeunes de la société civile pour qu'ils soient capables de mieux documenter et rapporter sur les violations des droits humains et de défendre efficacement leurs droits.

Mettre en place un mécanisme de surveillance et d'alerte continue de la situation des défenseurs des droits humains au Burundi et une assistance adéquate.

Influencer la mise en place d'un mécanisme de protection pour les défenseurs des droits humains et les lanceurs d'alerte pour qu'ils puissent exercer leur travail en toute sécurité et obtenir justice et réparation pour les violations subies par les DDH.

Influencer un dialogue ouvert entre le gouvernement et ses partenaires pour l'application du jugement de la cour de justice de l'EAC¹⁰ afin de réhabiliter l'Accord d'Arusha socle de paix et de l'Etat de droit au Burundi.

Établir des partenariats solides au niveau national et international, pour partager des ressources, des connaissances et renforcer la visibilité du travail des défenseurs des droits humains au Burundi.

¹⁰ <https://www.iwacu-burundi.org/le-mandat-de-trop/>

"Ils ont donné leur voix pour ceux qu'on voulait réduire au silence, leur liberté pour défendre celle des autres. Leur combat ne s'éteint pas, il éclaire le chemin de la justice et de la dignité humaine" *Auteur anonyme*

"Là où des hommes sont condamnés à vivre dans la misère, les droits de l'homme sont violés. S'unir pour les faire respecter est un devoir sacré." *Joseph Wresinski*